



2014 2015
RAPPORT ANNUEL

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Mission et valeurs | 4 |
| Mot du président | 5 |
| Mot du directeur général | 6 |
| Organigramme | 7 |
| Conseil d'administration | 8 |
| Bilan des activités du conseil d'administration | 9 |
| L'APAPUL encourage l'excellence | 10 |
| Contributions financières | 10 |
| L'implication personnelle au service du bien commun | 11 |
| Rapports des comités de l'APAPUL | 12 |
| Rapport des comités de la convention | 17 |
| Équipe conseil et de soutien | 19 |
| Retraîtée en 2014 | 19 |
| Notre collaboration avec d'autres syndicats | 20 |
| On se souviendra de vous ! | 21 |
| Rapport de la trésorière | 22 |
| États financiers au 31 mars 2015 | 23 |

Mission

Au service de ses membres depuis 1968, l'APAPUL regroupe plus de 900 membres du personnel administratif professionnel de l'Université Laval.

Syndicat indépendant, l'APAPUL promeut et défend les intérêts collectifs et individuels de ses membres, contribue à leur développement tant professionnel que personnel, les informe et agit sur des enjeux les concernant.

Valeurs

Respect

Nous affirmons le droit de chaque individu et groupe au respect, soit :

- au respect de la dignité humaine, c'est-à-dire à la prise en considération de chaque personne dans son entièreté ;
- au respect de la diversité de points de vue, d'opinions et d'idées dans un esprit de réciprocité et un souci de démocratie syndicale.

Accomplissement

Nous accordons une importance de premier plan à l'accomplissement de chaque membre, soit :

- à l'acquisition de connaissances de même qu'au développement et au maintien de compétences, et ce, tout au long de la vie professionnelle ;
- au déploiement et à la mise en valeur de la réflexion, du jugement professionnel et de la pensée critique ;
- à l'ouverture qu'a chacun envers l'innovation ;
- à la mise en place des conditions favorisant le développement et l'expression des compétences de nos membres.

Reconnaissance

Nous plaidons pour la reconnaissance, la promotion et la valorisation de notre contribution et de son unicité.

Engagement

Nous attestons la valeur de notre engagement envers notre milieu d'appartenance, soit :

- avec intégrité, en étant parties prenantes dans la planification, le développement et la prestation de services de qualité ;
- par la nature de nos activités professionnelles, en prenant part au maintien de la mémoire de nos services et en favorisant une poursuite harmonieuse des activités ;
- par nos contributions, en jouant un rôle déterminant et en prenant une part active dans la réalisation de la mission de l'Université Laval et ainsi en contribuant à son rayonnement.



Charles Simard, CRIA

Mot du président

D'hier à demain

Lorsque j'ai quitté la présidence en 2012, je ne croyais jamais que le monde des relations du travail changerait autant. En fait, ce n'est pas tant qu'il a changé en si peu de temps, mais ce recul de deux ans m'a fait voir la forêt qui se cachait derrière l'arbre.

Notre monde est en changement profond et cela frappe aussi notre quotidien à l'Association. Notre syndicalisme s'adapte aux changements. Le nouveau paradigme nous amène à nous redéfinir, à revoir notre modèle d'affaires, à repenser notre offre de service. L'année que nous venons de franchir nous a permis de commencer là où il le faut : la fondation.

Cela s'est traduit, en 2013-2014, par la redéfinition de notre mission. Elle nous a positionnés par certains mots clés : service, syndicat indépendant, pro-meu, défend, développement et enjeu.

La deuxième étape s'est reposée sur l'établissement des quatre valeurs, comme les quatre points cardinaux, adaptées à l'image de nos membres. Ces valeurs serviront de boussole à la centaine de personnes qui gravitent autour de l'APAPUL, comme les membres du conseil d'administration, les représentants aux nombreux comités nécessaires à la vie syndicale, et le personnel permanent de l'Association.

Pour conclure ces deux étapes importantes, votre syndicat s'est doté, en fin d'année, d'une nouvelle image bien représentative du dynamisme qui nous habite; un logo actuel, porteur de notre mission et de nos valeurs. Et nous sommes d'autant plus fiers qu'il ait été réalisé par une de nos membres, Isabelle Roy du Service de placement.

L'avenir de votre Association

L'Association a souligné, en 2014, ses 10 ans de syndicalisation. Rappelons que c'est en août 2004 que les membres ont voté, à 95 %, sur une proposition d'accréditation syndicale et que, le 25 octobre suivant le ministère du Travail a accordé le droit exclusif à l'APAPUL de représenter les membres du personnel professionnel administratif de l'Université Laval.

Plusieurs défis nous attendent et d'autres étapes seront revisitées au cours de la prochaine année et même au-delà. Notre structure syndicale devra encore s'adapter aux nouvelles réalités.

Mais, alors que nous préparons le monde de demain, la dernière année nous aura plongés dans de nombreux souvenirs avec les décès de deux grands bâtisseurs de l'APAPUL : Françoise Coutu et Jean-Claude Simard.

En parcourant le rapport annuel, vous aurez l'occasion de vous souvenir, pour certains, de leur passage ou, pour d'autres, de faire leur connaissance. Ces personnes ont été au cœur de mon engagement dans notre Association depuis 2002. Merci à vous deux !

En terminant, j'aimerais souligner le soutien constant des membres du conseil d'administration. Les membres peuvent se vanter d'être bien représentés par une équipe solide qui a à cœur les intérêts de leurs commettants.

Pivot de tout ce travail au quotidien, le personnel permanent qui a, encore une fois, répondu présent à l'appel. Le travail acharné d'Éric Matteau, Andrée-Anne Lavoie, Frédéric Lavigne, Lyne Robitaille et Johanne Richard mérite tout notre respect.



Éric Matteau

Mot du directeur général

L'année qui se termine nous a permis de consolider notre équipe et nos services aux membres, de réaliser la vision du conseil d'administration de nous doter de valeurs qui nous rejoignent, ainsi que de compléter l'adaptation de notre signature visuelle.

le format de données transmis de PeopleSoft RH a été stabilisé, entraînant une importante refonte dans l'intégration de ces données à notre progiciel.

À notre connaissance, nous sommes la seule organisation syndicale à utiliser une telle solution dans l'offre de services à ses membres. Au cours de la prochaine année, nous espérons être en mesure d'en proposer l'utilisation aux autres syndicats de l'Université Laval.

Réalisations et mandats confiés par le conseil d'administration

Globalement, le rôle de la permanence est d'assurer la prestation d'un service de qualité aux membres et de réaliser les mandats spéciaux qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Dès l'arrivée en poste du nouveau président, le conseil d'administration a choisi de suspendre certains éléments du plan triennal afin de concentrer ses efforts sur les travaux à venir en vue de la négociation du renouvellement de la convention collective.

Parmi les projets réalisés en cours d'année, l'un des plus significatifs fut l'identification des valeurs de l'Association. Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval, par l'entremise de Jennifer Centeno. Il a mobilisé un grand nombre de membres à travers la mise en place d'un comité, de groupes de discussion et de deux consultations sous forme de sondages auprès des membres.

Ces réalisations n'auraient pu voir le jour sans l'engagement de nos nombreux bénévoles et du personnel de la permanence. Je tiens donc à souligner le travail incroyable qu'ils ont réalisé tout au long de l'année afin de nous permettre de réaliser notre mission et de continuer à faire de l'APAPUL un syndicat d'exception.

Services aux membres

Plusieurs initiatives ont été mises en place afin de repenser et d'améliorer les services offerts à nos membres.

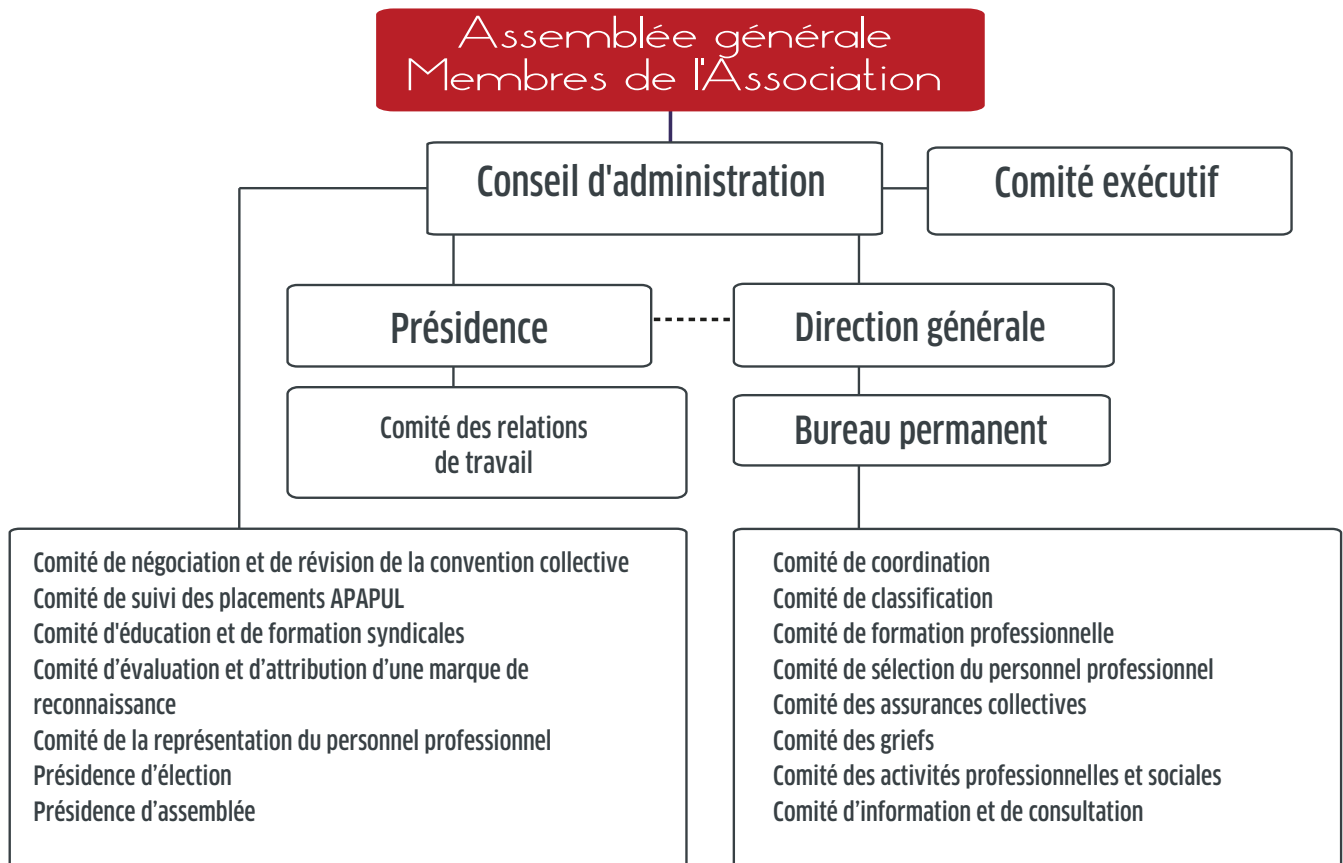
En août 2014, l'équipe de la permanence s'est réunie dans le cadre d'une journée de réflexion. La richesse des échanges a mené à la mise en place d'une mesure de rétroaction sur les rencontres d'accueil offertes à nos nouveaux membres et à l'amélioration de leur contenu.

Lors de cette rencontre, on a aussi abordé l'importance de la cohésion de notre équipe, de l'intégration des valeurs de notre Association à nos pratiques courantes et de la prépondérance de la qualité des services offerts aux membres.

L'arrivée en fonction d'Andrée-Anne Lavoie, conseillère en relations de travail (profil counseling), en mai 2014, nous a également incités à nous questionner sur les besoins de l'Association en matière de personnel. Il en a résulté la confirmation que nos services tournent essentiellement autour des relations de travail, autant en counseling qu'en juridique. En conséquence, le poste de conseiller en relations de travail, occupé par M^e Frédéric Lavigne, a été réévalué et portera désormais le titre de conseiller juridique.

Finalement, on a poursuivi le développement de notre plateforme de « services aux membres » du progiciel AGORA. C'est en cours d'année 2014 que

Organigramme



Comités de l'Université

Conseil d'administration de l'Université Laval
Conseil universitaire de l'Université Laval
Comité aviseur pour le programme institutionnel de formation en développement JAVA
Comité d'application des droits des étudiants et des étudiantes
Comité de discipline
Comité de placement du Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'Université Laval
Comité de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval
Comité de révision continue du Règlement disciplinaire de l'Université Laval
Comité de suivi du programme d'initiation en gestion de personnel pour les professionnels
Comité de suivi du programme de formation des gestionnaires
Comité sur la santé globale du personnel
Comité-conseil d'usagers des déplacements, transport et stationnement
Comité-conseil du Service de sécurité et de prévention

Relations avec des organismes

Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP)
Conférence des associations de cadres et de professionnels des universités québécoises (CACPUQ)
Table Intersyndicale de l'Université Laval

Conseil d'administration



1. **Marjorie Balzano**, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
 2. **Pascale Beulac**, Rectorat, vice-rectorats à la recherche et à la création, à l'administration et aux finances, et aux ressources humaines
 3. **Éric Matteau**, directeur général
 4. **Pierre Paquin**, Rectorat, vice-rectorats à la recherche et à la création, à l'administration et aux finances, et aux ressources humaines
 5. **Nicole R. Caron**, Facultés de l'est
 6. **Sylvie Dumas**, Facultés de l'ouest
 7. **Amélie Trépanier**, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
 8. **Caroline Dugal**, Facultés de l'ouest
 9. **Miguel Lvasseur**, Vice-rectorat exécutif et au développement
 10. **François Béland**, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
 11. **Michel Laliberté**, Vice-rectorat exécutif et au développement
 12. **Gilbert Nadeau**, Facultés de l'est, deuxième vice-président
 13. **Judith Lussier**, Facultés de l'ouest
 14. **Charles Simard**, président
 15. **Karen Wells**, Facultés de l'est
 16. **Jérôme Laroche**, Rectorat, vice-rectorats à la recherche et à la création, à l'administration et aux finances, et aux ressources humaines, premier vice-président
 17. **Claire Trudel**, Vice-rectorat exécutif et au développement, secrétaire
- Absents sur la photo**
- **Najat Aattouri**, Rectorat, vice-rectorats à la recherche et à la création, à l'administration et aux finances, et aux ressources humaines, trésorière
 - **François Gagnon**, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
 - **Alain Gendron**, Vice-rectorat aux études et aux activités internationales

Bilan des activités du conseil d'administration

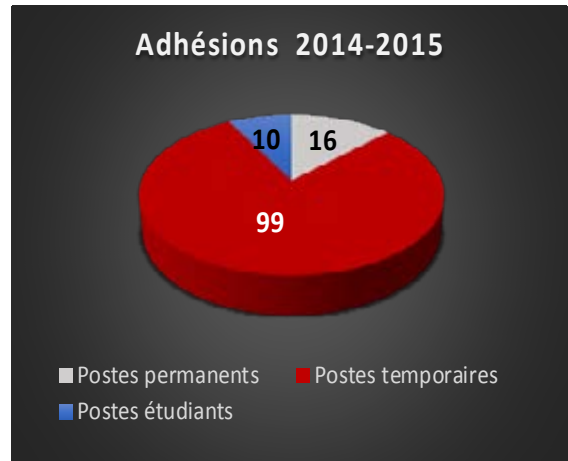
Depuis le 4 juin 2014, en plus du président, cinq nouveaux membres se sont greffés aux autres déjà en fonction au conseil d'administration.

Malgré le temps accordé à la négociation de la convention collective, certains dossiers restés en suspens lors de la dernière année ont été étudiés par le conseil d'administration et ont été réglés en cours d'année.

Parmi ces dossiers, notons :

- l'adoption de mandats de négociation;
- l'acceptation de la lettre d'entente LE-2014/02 modifiant l'article 132.4 de la convention collective. Elle a été soumise pour approbation à l'assemblée générale le 25 septembre 2014;
- l'adoption des valeurs de l'Association;
- l'adoption du nouveau logo;
- l'adoption des nouvelles descriptions de fonction à la permanence;
- l'adoption du document « L'essentiel de la convention » servant aux formations offertes aux membres de l'Association en 2014-2015. Ces formations ont été organisées par le comité d'éducation et de formation syndicales;
- l'approbation d'une Politique d'assiduité aux réunions du conseil d'administration;
- la décision de mettre fin au tournoi de golf annuel;

- la formation d'un comité spécial sur l'analyse des tâches reliées à la gestion des études et sur le dédoublement de celles-ci entre les fonctions professionnelle et de soutien.



Les membres ont aussi réalisé l'exercice annuel d'auto-évaluation du conseil d'administration afin de mesurer leur contribution individuelle et collective au bon fonctionnement du conseil et de déterminer les aspects pouvant être améliorés, en tant qu'équipe.

Dans ce même questionnaire, ils ont aussi évalué la collaboration du président et du directeur général avec le conseil au cours de la dernière année.



Reconnaissance

Les 20 et 28 mai 2014, les membres du conseil d'administration et le personnel permanent de l'Association ont reçu les 16 membres qui ont célébré leurs 25 ans de service à l'Université Laval, en 2013, ainsi que les 10 autres membres qui ont pris leur retraite.

L'APAPUL encourage l'excellence



Lyse Langlois, directrice
Département des relations industrielles

Isabelle Hudon
Boursière 2015

Jérôme Laroche
Premier vice-président
APAPUL

Nous soutenons les efforts réalisés par les étudiantes et les étudiants de notre université en octroyant, chaque année, une bourse d'études. Le 18 février 2015, Jérôme Laroche, premier vice-président de l'APAPUL, a eu l'honneur de remettre la bourse d'excellence APAPUL de 2500 \$ à Isabelle Hudon, étudiante au doctorat en relations industrielles.

M^{me} Hudon est vice-présidente de l'Association des étudiants gradués en Relations industrielles de l'Université Laval (AÉGRIUL) et a participé à deux comités de programme des colloques 2013 et 2014 du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec (RÉOQ).

Contributions financières

Chaque année, l'APAPUL aide financièrement des organisations qui comptent des membres parmi leurs organisateurs, leurs participants ou leur regroupement. L'Association reçoit aussi des demandes de financement d'autres organismes externes. Cette année, nous avons contribué à :

| | |
|---|----------------------------|
| Action-chômage Québec : | 300 \$ |
| Association des retraités de l'Université Laval : | 200 \$ |
| Fondation Père-Raymond-Bernier : | 250 \$ (paire de billets*) |
| Laval en spectacle (10 ^e édition) : | 250 \$ |

*La paire de billets pour le spectacle de Bruno Pelletier a été gagnée par Danielle Dionne, de la Faculté des lettres et des sciences humaines, par tirage au sort parmi les 67 membres participants.

L'implication personnelle au service du bien commun

Encore une fois cette année, un peu plus de 100 membres, dont plusieurs nouvelles recrues, se sont engagés positivement dans la vie de l'APAPUL, en plus du personnel permanent.

Selon leurs champs d'intérêt, ils se sont impliqués dans le conseil d'administration, le comité exécutif ou dans les nombreux comités de l'APAPUL et de l'Université.

Ces professionnelles et professionnels, que vous connaissez peut-être, ont travaillé à vous informer et à vous représenter afin que l'APAPUL puisse mener à bien sa mission d'intégration, d'échange, de formation, de représentation et de négociation.

Tous les membres du personnel professionnel ont bénéficié de l'action bénévole de chacune de ces personnes, et ce, autant dans leur quotidien qu'en période de négociation.

En votre nom, nous les remercions sincèrement de leur implication.



Rapports des comités de l'APAPUL

Comité de négociation de la convention collective

Convention collective : *Martine Coulombe, Raynald Harton (porte-parole substitut), Frédéric Lavigne, Charles Simard (porte-parole), Claire Trudel*

Régime de retraite : *Éric Matteau, Charles Simard (porte-parole)*

Des rendez-vous manqués

L'année 2014-2015 aura été l'année des rendez-vous manqués. La convention étant échue depuis le 1^{er} juin 2014, l'équipe n'aura pas vu l'heure de commencer la négociation en vue de son renouvellement.

Le gouvernement du Québec s'est invité dans la danse en imposant trois vagues de compressions budgétaires au réseau universitaire. L'Employeur n'a pas été en mesure de préparer convenablement son cahier de demandes et l'on peut comprendre pourquoi, mais en partie seulement, car beaucoup de sujets n'ayant pas d'incidence budgétaire auraient pu être discutés.

Par ailleurs, la lettre d'entente 2011/3, qui nous impose de revoir à la baisse certains bénéficiaires de notre régime de retraite, a été l'objet d'une véritable bourde de la part de l'Employeur. Ce dernier a déposé un grief patronal alléguant que l'APAPUL a refusé de négocier, alors qu'il n'y a eu que deux rencontres de négociation. Pourtant, l'APAPUL a fait une offre écrite dès la première rencontre.

Autre rendez-vous manqué, celui de la Direction des communications qui a dénoncé l'utilisation, par l'APAPUL, d'un logo institutionnel pour marquer notre attachement à l'Université Laval même en période de négociation.

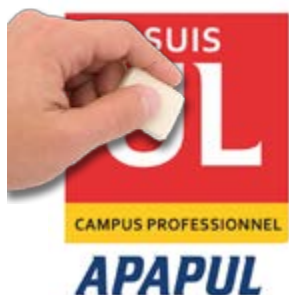
Mais, le **plus grand rendez-vous manqué** a été sans contredit celui du 26 novembre 2014 quand des membres de tous les syndicats ont manifesté dans les rues de l'Université pour dénoncer les coupes budgétaires. Le même jour, au lieu de se joindre à nous, le Conseil d'administration de l'Université Laval a voté une bonification de la rémunération d'après-mandat de ses hauts dirigeants.



Du surréalisme. Alors que toute la communauté universitaire et la classe politique dénonçaient ce manque flagrant de jugement, le Conseil d'administration de l'Université Laval a maladroitement tenté de noyer le poisson en votant à la hâte, au cours d'une séance extraordinaire, une diminution de salaire. L'histoire risque de porter un jugement sévère sur cet événement.

Malgré toutes ces péripéties, un travail important a été réalisé par les membres du comité.

Nous souhaitons que la nouvelle année nous permette de faire avancer ce dossier et d'arriver à la conclusion d'une nouvelle convention.



Comité des relations de travail et grief

Relations de travail : *Andrée-Anne Lavoie, Frédéric Lavigne*

Grief : *Michel Laliberté, Frédéric Lavigne (responsable)*

Sept rencontres du comité des relations de travail ont permis de régler différents dossiers de griefs ainsi que des problématiques vécues par nos membres.

Par ailleurs, l'Université a déposé un grief (patronal) quant à l'application de la lettre d'entente 2011/3 et du financement du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval (RRPePUL).

Rapport au 31 mars 2015

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Dossiers actifs | 13 |
| Dossiers réglés | 8 |
| Désistements de griefs | 3 |
| Remises <i>sine die</i> | 2 |
| Nouveaux dossiers en 2014-2015 | 15 |

Comité spécial sur l'analyse des tâches reliées à la gestion des études et sur le départage de celles-ci entre les fonctions professionnelle et de soutien

François Béland, Frédéric Lavigne, Andrée-Anne Lavoie (responsable), Gilbert Nadeau, Charles Simard

Le conseil d'administration a été informé d'une démarche du SEUL démontrant une brève analyse des tâches et responsabilités des agentes, agents à la gestion des études. Cette démarche entreprise dans le but de créer d'éventuels postes de techniciennes, techniciens, ainsi que le dépôt d'un grief par ce syndicat prétendant que l'un de nos conseillers en gestion des études exécutait des tâches couvertes par leur accréditation, ont incité le conseil d'administration à former un comité spécial pour faire le point sur ce sujet.

Ce comité a eu pour mandat de procéder à l'analyse des tâches reliées à la gestion des études et au départage de celles-ci entre les fonctions professionnelle et de soutien. Cet exercice, qui visait à mieux comprendre ces fonctions, a permis de recueillir des éléments pertinents qui favoriseront le développement d'un argumentaire efficace si nous devons faire face à un processus juridique.

Le comité spécial a commencé à identifier les principales tâches et responsabilités des conseillères, conseillers et des agentes, agents à la gestion des études, ce qui leur a permis de constater l'existence d'une zone grise dans la réalisation de ces tâches.

Afin de mieux comprendre l'exercice de ces fonctions dans les différentes unités et facultés, le comité a convié les membres travaillant en gestion des études à deux rencontres, les 8 et 10 avril 2014. Sur les 69 membres invités, 61 ont répondu positivement aux invitations (taux de participation de 88 %).

Lorsque la vérification et le rassemblement des données seront faits, un rapport du comité sera déposé au conseil d'administration de l'APAPUL.

Comité d'information et de consultation

Claudine Bergeron, Annie Cantin, Gaston Quirion, Andrée-Anne Lavoie (responsable), Gilbert Nadeau (deuxième vice-président)

Pour assister les membres du comité dans leur mandat de révision et de rédaction, l'APAPUL a fait appel aux talents d'autres personnes qui ont bien voulu nous accompagner dans ces tâches de communication.

Les personnes suivantes se sont donc jointes à l'équipe de communication :

- Sophie Banville
- Florence Breton
- Jean-Pierre Collin
- Alain Gendron
- Pascaline Lamare
- Miguel Levasseur
- Catherine Lévesque
- Lucie Marcoux
- Sébastien Nadeau.

Par ailleurs, une demande de révision et de clarification du mandat de ce comité a été déposée au conseil d'administration de l'APAPUL en cours d'année. Cette révision a été reportée à la fin de la période de négociation.

Comité d'éducation et de formation syndicales

Marjorie Balzano, Marie-Claude Beaupré, François Gagnon, Daniel Guay, Jérôme Laroche (premier vice-président), Frédéric Lavigne (responsable)

À partir du document *L'essentiel de la convention*, le service-conseil de l'Association et les membres du comité d'éducation et de formation syndicales ont rencontré les membres dans leurs secteurs pour leur rappeler les éléments de la convention qui se rattachent à leurs types d'emplois ou d'activités professionnelles.

Treize rencontres ont été organisées auxquelles 131 membres ont participé.

Comité de suivi des placements de l'APAPUL

Willem Fortin (membre nommé par l'assemblée), Jérôme Laroche (membre nommé par le conseil d'administration), Boris Mayer-St-Onge (membre nommé par l'assemblée), Éric Matteau (directeur général), Najat Aattouri (trésorière)

Ce comité a pour principal mandat d'émettre, aux membres du conseil d'administration, des recommandations relatives à la gestion du Fonds de défense professionnelle et à certains actifs de l'Association. De plus, il doit assurer le suivi de la capitalisation du portefeuille et de ses variations trimestrielles.

Les membres du comité ont rencontré le représentant du gestionnaire de fonds, Optimum Gestion de placements, dans le cadre d'un processus d'évaluation annuelle. Ils ont également assuré un suivi des transactions liées au portefeuille et effectué une analyse des rapports trimestriels qui leur ont été soumis.

Au cours de la dernière année, la mise en fonction d'un outil de suivi électronique nous a permis d'être informés en tout temps de la progression de nos investissements au Fonds de défense professionnelle.

Performance du portefeuille

Au 31 mars 2015, la performance annuelle du Fonds de défense professionnelle a été de 5,99 %.

Depuis les cinq dernières années, le portefeuille a connu une performance totale de 5,89 %.



Les états financiers que vous trouverez dans ce rapport annuel détaillent le niveau de capitalisation du Fonds de défense professionnelle.

Comité des activités professionnelles et sociales

Frédéric Lavigne, Sophie Leclerc, Gilbert Nadeau (deuxième vice-président), Judith Paquet, Ève Richard, Amélie Trépanier

Premier pique-nique, le 1^{er} mai 2014

C'est à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs qu'a eu lieu le premier pique-nique de l'APAPUL. Puisque dame Nature n'a pas été de notre côté, cette activité s'est déroulée à l'atrium du pavillon Charles-De Koninck plutôt qu'au mont Bisailon. Après plus de 500 hot-dogs servis, le bilan de l'activité s'est avéré très positif.

Merci aux membres du conseil d'administration et au personnel permanent qui ont prêté main-forte aux organisateurs.



Tournoi de golf, le 13 juin 2014

La 40^e et dernière édition de cette activité réunissant, au fil des ans, plusieurs membres, cadres, retraités, représentants de la direction de l'Université ainsi que différents représentants de commanditaires a eu lieu le 13 juin 2014.

Considérant la baisse marquée de la participation des membres depuis quelques années, le conseil d'administration a décidé d'offrir des activités s'adressant à un bassin plus large de membres et a résolu de mettre fin à cette activité.

Sincères remerciements

Le conseil d'administration a tenu à remercier les personnes suivantes qui ont contribué au succès de cette activité :

- tous les membres bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin dans l'organisation de ces tournois ;
- Lyne Robitaille, de l'APAPUL, qui a su s'occuper de tout, année après année durant plus de 25 ans, et qui a travaillé d'arrache-pied afin que cette activité sociale devienne inoubliable pour les participantes et participants ;
- tous les golfeuses et golfeurs qui, à leur façon, ont animé ces éditions annuelles ; et
- d'une manière particulière, nos précieux commanditaires qui nous ont fait confiance durant ces nombreuses années.



Tournoi 1980, au club de golf Mont Tourbillon



Tournoi 2014, au club de golf Royal Charbourg (de gauche à droite) : Catherine Normand, Louis-André Lortie, Gilbert Nadeau, Sébastien Nadeau, Lyne Robitaille, Yvon Mantha, Frédéric Lavigne

5 à 7 traditionnel de Noël, le 10 décembre 2014

Les membres du comité ont renouvelé leur invitation à participer au 5 à 7 traditionnel de Noël au restaurant Les 3 Brasseurs.

De nouveau, la participation fut exceptionnelle, car plus de 200 membres se sont vivement inscrits et ont reconnu la chance qu'il leur a été donné de se rencontrer dans un milieu tout à fait convivial. Le plaisir s'est pointé au rendez-vous !

Rapports des comités de la convention

Comité des assurances collectives

Bruno Dionne, Éric Matteau (responsable)

Au cours de la dernière période, plusieurs changements au sein du Vice-rectorat aux ressources humaines (VRRH) ont limité le nombre de rencontres de ce comité.

Néanmoins, nous avons profité du temps ainsi disponible pour vérifier le niveau de satisfaction des membres par rapport au régime d'assurance pour les couples sans enfant à charge, ainsi qu'à la franchise distincte pour les médicaments génériques et originaux (sous certaines conditions). Les résultats de ces changements n'ont d'ailleurs pas tardé à se faire sentir, car les commentaires reçus ont été très positifs. Ces nouvelles mesures ont semblé répondre aux attentes des membres participants.

D'autre part, on a constaté une augmentation de l'utilisation des médicaments génériques. Nous avons pu ainsi réaliser des économies collectives se chiffrant, jusqu'à maintenant, à plus de 60 000 \$.

Nous avons également poursuivi le déploiement des [capsules vidéo éducatives](#) portant sur différents sujets relatifs à notre régime d'assurances collectives. De nouvelles capsules devraient d'ailleurs voir le jour au cours de l'année 2015.

En plus des autres responsabilités courantes liées à son mandat, le comité a procédé aux négociations touchant le renouvellement de la tarification 2015 des diverses couvertures d'assurances collectives.

Encore cette année, le soutien de nos actuaires-conseils a permis de générer des gains appréciables sur la tarification de notre groupe.

Comité de classification

Frédéric Lavigne (responsable), Marie-Claude Tremblay

Le comité paritaire de classification a pour mandat d'étudier et de décider de toute question soumise par les parties ayant trait à la classification ou à la reclassification.

À cet effet, les membres du comité paritaire ont reçu et traité 10 demandes de reclassification. Trois d'entre elles ont été acceptées et les membres ont obtenu une classe plus élevée.

Sept autres ont été refusées parce que l'appariement à la fonction actuelle a été jugé le plus adéquat.

L'utilisation des médicaments génériques à la hausse

Plus de 60 000 \$ d'économie



Comité de formation professionnelle

Marjorie Balzano, Andrée-Anne Lavoie (responsable)

Les membres du comité ont apporté quelques modifications aux règles particulières de formation professionnelle pour l'année financière 2014-2015, lesquelles ont été signalées à l'ensemble des membres.

Le budget global de 848 225,53 \$ a permis de financer, en 2014-2015, les formations suivantes :

| Formations offertes par le VRRH | Projets collectifs de formation sur mesure pour les unités | Projets institutionnels | | Formations individuelles (Congrès, colloques, séminaires, formations spécialisées, etc.) |
|---------------------------------|--|---|---|--|
| 163 | 25 | Programme de formation des gestionnaires : Début de la 11 ^e cohorte : 6 participants membres de l'APAPUL | Programme d'initiation en gestion de personnel pour les professionnels : Début de la 6 ^e cohorte : 20 participants membres de l'APAPUL | 374 (74 de plus que l'an dernier) Cours de langues : <ul style="list-style-type: none"> • Anglais : 19 • Anglais intensif (temps complet) : 1 Cours crédités : 53 (6 de + que l'an dernier) Aucune formation à temps complet |

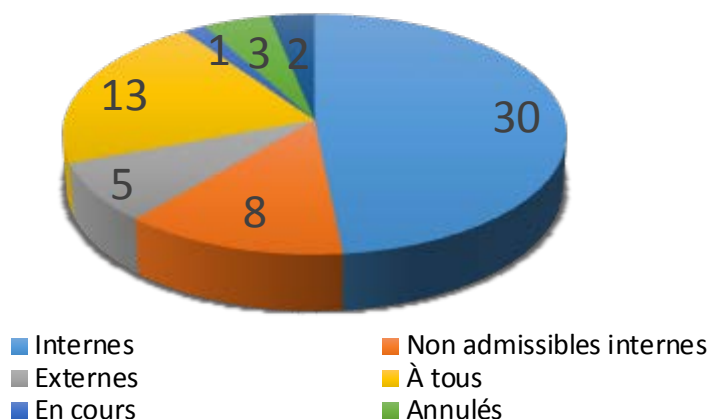
Sélection du personnel professionnel (dotation)

Andrée-Anne Lavoie (responsable)

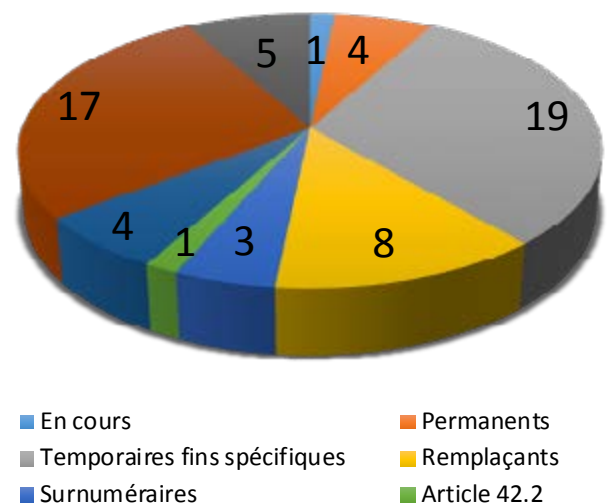
Deux formations ont été offertes aux membres qui participent aux comités de sélection et 14 personnes se sont ajoutées à la liste des représentants en sélection.

Les statistiques ci-après ont été recueillies entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

Processus de sélection pour les 62 affichages



Statut des membres qui ont obtenu les postes



Équipe conseil et de soutien



Dans l'ordre habituel, à l'avant : Johanne Richard, secrétaire à l'édition, Andrée-Anne Lavoie, conseillère en relations de travail, Lyne Robitaille, agente de bureau.
À l'arrière : Charles Simard, président, M^e Frédéric Lavigne, conseiller juridique, Éric Matteau, directeur général.

Retraîtée en 2014



Après huit ans au service des membres et de nombreuses années à œuvrer au Service de placement, Lucie Garneau, conseillère en relations de travail à l'APAPUL, a pris sa retraite le 2 mai 2014.

Son professionnalisme et son approche humaine dans la résolution des conflits de travail ont été soulignés à maintes reprises par les membres avec qui elle a collaboré et pour qui elle a toujours eu une grande disponibilité.

Après toutes ces années de travail, nous lui souhaitons une excellente retraite, bien méritée.

Notre collaboration avec d'autres syndicats



Dans l'ordre habituel, à l'avant : Gisèle Jolin, présidente sortante SPPMM, Johanne Laperrière, conseillère syndicale SPSI, Carole Leroux, présidente SPIHQ

À l'arrière : Charles Simard, président APAPUL, Linda Gamache, présidente SPPMM, Yves Vachon, SPGQ, Sylvie Dolbec, présidente Alliance Ville de Québec, Michel Gagnon, président APIGQ.

syndicale, la classification et le maintien de l'équité salariale, et la mobilisation et le fonds de défense professionnelle ont vu le jour.

Les tables sur la formation syndicale, dont François Gagnon, membre du conseil d'administration, a été notre représentant, et celle sur la classification et le maintien de l'équité salariale, à laquelle M^e Frédéric Lavigne, conseiller juridique, a participé ont déjà produit des résultats. Celle sur la mobilisation et le fonds de défense professionnelle devrait se mettre en branle au cours de l'année 2015.

Conférence des associations de cadres et de professionnels des universités québécoises (CACPUQ)

Dans la foulée des changements de garde survenus à la CACPUQ, alors que pratiquement tous les représentants des associations membres ont changé, à l'exception de Ron Critchley (MUNASA de McGill) et d'Yves D'Astous (ACSIUL), Charles Simard a été élu trésorier de la conférence.

Les échanges ont surtout porté sur l'éventuel projet de loi sur les régimes de retraite universitaires. Nous avons également noté que les relations entre les employeurs universitaires et leurs cadres sont de plus en plus complexes et ont semblé suivre « l'évolution » observée il y a quelques années chez les professionnels.

Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP)

Le CQSP regroupe des syndicats comme le nôtre issus du gouvernement du Québec, des villes de Laval, Montréal et Québec ainsi que d'Hydro-Québec. Dès juin 2014, notre président, Charles Simard, a été élu secrétaire du CQSP.

Au cours des cinq rencontres tenues par le CQSP cette année, les discussions ont principalement porté sur l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Ces discussions ont été importantes pour nous, puisqu'elles ont été le prélude à une éventuelle loi visant nos régimes de retraite universitaires.

Dans un autre ordre d'idées, le CQSP a créé trois tables de concertation pour favoriser l'échange de renseignements, autrement que par la seule voix des présidents. Ainsi, les tables sur la formation

Table intersyndicale

À l'Université Laval, les syndicats se rencontrent occasionnellement pour discuter d'enjeux communs. Les syndicats qui y participent activement sont :

- APAPUL
- SA²RE
- SCCCUL
- SEUL
- SPPRUL
- SPUL

Le 26 novembre 2014, l'Intersyndicale a organisé une marche collective pour dénoncer les coupes budgétaires dans le réseau universitaire. Quelques centaines de personnes y ont participé.

On se souviendra de vous!



Françoise Coutu a commencé sa carrière à l'Université Laval comme rédactrice au Bureau du secrétaire général durant 10 ans.

En janvier 1990, elle a accepté d'assumer la fonction d'adjointe au directeur général à l'APAPUL jusqu'en 2002, moment où elle a pris sa retraite.

C'est par le biais de divers comités et par son travail que M^{me} Coutu s'est particulièrement fait connaître comme une personne à l'écoute, empathique et très sensible aux problèmes rencontrés par les membres. Plusieurs témoignages amènent d'ailleurs à penser qu'elle a effectivement recueilli des tas de confidences et qu'elle a soutenu, encouragé et aidé de très nombreux membres.

Première femme nommée membre honoraire en 2004, elle a ouvert bien des portes. Elle a été l'instigatrice de l'unique Salon de la mobilité et elle a aussi été à l'origine de la « Journée de formation du personnel professionnel », dont nous préparons la 15^e édition.

M^{me} Coutu est décédée le 29 septembre 2014.



Jean-Claude Simard a été engagé comme premier directeur général non membre de l'Association le 31 mai 1986. Il a occupé ce poste jusqu'au 30 septembre 2002, date à laquelle il a pris sa retraite.

Il a été le précieux collaborateur de quatre présidents de l'époque. Membre de tous les comités paritaires du Protocole en tant que responsable pour l'APAPUL, il s'est impliqué avec conviction et énergie pour faire avancer divers dossiers majeurs pour notre Association.

De plus, il a été fervent défenseur des membres par sa participation aux tables de négociation et aux signatures de nombreux contrats de travail.

Son vécu, selon ses dires, lui a fait découvrir toute la profondeur de notre organisation, l'implication du personnel professionnel dans la représentation des membres et le leadership assumé par les membres du conseil d'administration dans la gestion et les orientations de l'Association.

M. Simard est décédé le 29 juillet 2014.



Najat Aattouri

Rapport de la trésorière

Je suis heureuse de vous présenter les états financiers audités de l'exercice complété le 31 mars 2015. Il s'agit du second audit réalisé par la firme Audet, Beaudoin, Girard. Cette dernière année nous aura permis de poursuivre le raffinement de nos modes de comptabilisation et de divulgation de notre information financière.

Résultats

Comme indiqué l'an dernier, le budget de l'exercice 2014-2015 a été préparé sous le signe de la prudence. Nous avons été heureux de constater que l'ensemble des griefs et recours a pu être réglé sans audience ou arbitrage. Donc, d'importants frais ont ainsi pu être épargnés.

De plus, encore cette année, le nombre de membres a crû de façon plus importante qu'escomptée. Cette progression, jumelée à une gestion prudente des cotisations des membres, nous a permis de capitaliser notre réserve au fonds d'administration générale de façon appréciable.

Rappelons que l'APAPUL se doit de maintenir un niveau de réserves représentant les coûts d'environ 3 à 6 mois d'exploitation de notre organisme, et ce, afin de pallier aux imprévus liés à la gestion syndicale. Ce fonds est maintenant à un niveau de 382 789 \$. Puisque la réserve dépasse les balises fixées, et dans le but d'accroître la capitalisation de notre Fonds de défense professionnelle, le conseil d'administration recommandera à l'Assemblée des membres un virement de 150 000 \$ au profit dudit fonds.

Fonds de défense professionnelle

Le rendement de ce fonds a été de 5,99 % au cours de la dernière année. Ainsi, considérant ce rendement et les contributions que nous y avons effectués à même nos cotisations syndicales, le fonds est passé de 1 729 971 \$ à 2 325 703 \$ en 2014-2015. Il s'agit d'une progression de la valeur comptable du fonds de 595 732 \$ ou 34,4 %. Dans le but d'assurer un niveau de remplacement de revenus adéquat à nos membres advenant un conflit de travail, la cible de capitalisation pourrait s'établir à environ 6 M\$.

Regard sur l'exercice 2015-2016

Le budget 2015-2016 de l'Association est encore une fois empreint de prudence. Au moment d'écrire ces lignes, l'APAPUL se trouve à un important carrefour dans ses relations avec l'Employeur. Les choix et la vision qui seront pris par ce dernier dicteront la suite des travaux du renouvellement de la convention collective, de la négociation du régime de retraite et des relations de travail.

En terminant, je tiens à souligner le travail de Éric Matteau, directeur général, ainsi que celui de Lyne Robitaille, agente de bureau, dans le soutien apporté à la réalisation de mes mandats et responsabilités liées à la gestion de la trésorerie de notre association.

États financiers au 31 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Association du personnel administratif professionnel
de l'Université Laval inc. (APAPUL)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. (APAPUL), qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC. (APAPUL) au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Audit Beaudoin Mirand

CPA, SENCRL ¹

Québec, le 13 mai 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A128020

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2015

| | Prévisions budgétaires (non auditées) | Fonds d'administration générale | Fonds de défense professionnelle | Fonds des immobilisations | 2015 TOTAL | 2014 TOTAL |
|--|--|---------------------------------------|--|------------------------------|-------------------|-------------------|
| REVENUS | | | | | | |
| Cotisations | 972 394 \$ | 497 184 \$ | 497 184 \$ | - | 994 368 \$ | 945 948 \$ |
| Contribution - Université Laval pour services rendus | 52 364 | 52 716 | - | - | 52 716 | 51 263 |
| Droits d'entrée | 2 500 | 3 607 | - | - | 3 607 | 2 800 |
| Placements (note 10) | 37 144 | 2 283 | 98 548 | - | 100 831 | 95 114 |
| Autres revenus | 14 945 | 17 624 | - | - | 17 624 | 13 867 |
| | 1 079 347 | 573 414 | 595 732 | - | 1 169 146 | 1 108 992 |
| CHARGES | | | | | | |
| Ressources humaines (annexe A) | 295 871 | 304 622 | - | - | 304 622 | 281 981 |
| Frais d'exploitation (annexe B) | 84 126 | 94 240 | - | - | 94 240 | 76 738 |
| Activités professionnelles et sociales (annexe C) | 46 766 | 38 494 | - | - | 38 494 | 36 464 |
| Frais de relations de travail | 69 250 | 26 025 | - | - | 26 025 | 25 530 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 6 705 | - | - | 6 273 | 6 273 | 6 955 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | - | - | (432) | (432) | - |
| Amortissement des actifs incorporels | 17 951 | - | - | 16 736 | 16 736 | 8 368 |
| | 520 669 | 463 381 | - | 22 577 | 485 958 | 436 036 |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges | 558 678 \$ | 110 033 \$ | 595 732 \$ | (22 577) \$ | 683 188 \$ | 672 956 \$ |

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015

| | Fonds d'administration générale | Fonds de défense professionnelle | Fonds des immobilisations | 2015 TOTAL | 2014 TOTAL |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 280 014 \$ | 1 729 971 \$ | 188 272 \$ | 2 198 257 \$ | 1 525 301 \$ |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges | 110 033 | 595 732 | (22 577) | 683 188 | 672 956 |
| | 390 047 | 2 325 703 | 165 695 | 2 881 445 | 2 198 257 |
| Virement interfonds | | | | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (4 093) | - | 4 093 | - | - |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | 820 | - | (820) | - | - |
| Acquisition d'actifs incorporels | (3 985) | - | 3 985 | - | - |
| | (7 258) | - | 7 258 | - | - |
| SOLDE À LA FIN | 382 789 \$ | 2 325 703 \$ | 172 953 \$ | 2 881 445 \$ | 2 198 257 \$ |

Bilan

Au 31 mars 2015

| | Fonds d'administration générale | Fonds de défense professionnelle | Fonds des immobilisations | Éliminations | 2015 TOTAL | 2014 TOTAL |
|---|---------------------------------------|--|------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| À court terme | | | | | | |
| Encaisse | 229 174 \$ | 4 219 \$ | - \$ | - \$ | 233 393 \$ | 88 464 \$ |
| Débiteurs (note 4) | 11 723 | 8 245 | - | - | 19 968 | 35 597 |
| Frais payés d'avance | 2 743 | - | - | - | 2 743 | 1 950 |
| Avance au Fonds de défense professionnelle | 36 056 | - | - | (36 056) | - | - |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | 40 727 | 35 573 | - | - | 76 300 | 243 853 |
| | 320 423 | 48 037 | - | (36 056) | 332 404 | 369 864 |
| Placements (note 5) | 114 579 | 2 313 722 | - | - | 2 428 301 | 1 662 493 |
| Immobilisations corporelles (note 6) | - | - | 26 705 | - | 26 705 | 29 273 |
| Actifs incorporels (note 7) | - | - | 146 248 | - | 146 248 | 158 999 |
| | 435 002 \$ | 2 361 759 \$ | 172 953 \$ | (36 056) \$ | 2 933 658 \$ | 2 220 629 \$ |
| PASSIF | | | | | | |
| À court terme | | | | | | |
| Créditeurs (note 8) | 52 213 | - | - | - | 52 213 | 22 372 |
| Dû au Fonds d'administration générale | - | 36 056 | - | (36 056) | - | - |
| | 52 213 | 36 056 | - | (36 056) | 52 213 | 22 372 |
| ACTIF NET | 382 789 | 2 325 703 | 172 953 | - | 2 881 445 | 2 198 257 |
| | 435 002 \$ | 2 361 759 \$ | 172 953 \$ | (36 056) \$ | 2 933 658 \$ | 2 220 629 \$ |

Engagements contractuels (note 9)

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|--|-------------------|------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des revenus sur les charges | 683 188 \$ | 672 956 \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : | | |
| Perte (gain) sur disposition de placements | (47 329) | 7 076 |
| Variation de la juste valeur des placements | (8 446) | (72 765) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 6 273 | 6 955 |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | (432) | - |
| Amortissement de l'actif incorporel | 16 736 | 8 368 |
| | 649 990 | 622 590 |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 3) | 44 677 | (35 045) |
| | 694 667 | 587 545 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (1 133 271) | (841 828) |
| Produit de disposition de placements | 590 791 | 346 851 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (4 093) | (3 730) |
| Produit de disposition d'immobilisations corporelles | 820 | - |
| Acquisition d'actif incorporel | (3 985) | (149 467) |
| | (549 738) | (648 174) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents | 144 929 | (60 629) |
| Trésorerie et équivalents au début | 88 464 | 149 093 |
| Trésorerie et équivalents à la fin | 233 393 \$ | 88 464 \$ |

La trésorerie et les équivalents sont constitués de l'encaisse

Notes complémentaires

31 mars 2015

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec regroupe et représente le personnel administratif professionnel de l'Université Laval. Elle a pour mission de défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres, de contribuer à leur développement professionnel et de les informer sur les enjeux qui les concernent.

L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est, par conséquent, exemptée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des revenus et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilité par fonds

Les états financiers sont dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

Fonds d'administration générale

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les revenus et les charges afférents aux activités courantes de l'Association.

Fonds de défense professionnelle

Ce fonds présente les actifs, les passifs, les revenus et les charges relativement lié à la défense professionnelle des membres.

Fonds des immobilisations

Ce fonds présente les actifs, les passifs ainsi que les revenus et les charges afférents aux immobilisations corporelles et les actifs incorporels.

Comptabilisation des revenus

Apports

L'Association utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations sont constatés à titre de revenus dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements

Les revenus de placements sont constatés lorsque la mesure et le recouvrement des revenus en cause sont raisonnablement sûrs. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les revenus de dividendes, au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement, à l'exception des placements, tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et suivant les taux et période indiqués ci-dessous :

| | Méthodes | Taux et période |
|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Mobilier de bureau | Amortissement dégressif | 20 % |
| Équipement informatique | Amortissement dégressif | 30 % |
| Améliorations locatives | Amortissement linéaire | 10 ans |

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués d'un logiciel et il est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon une période de 10 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2015 | 2014 |
|----------------------|------------------|--------------------|
| Débiteurs | 15 629 \$ | (26 769) \$ |
| Frais payés d'avance | (793) | 426 |
| Créditeurs | <u>29 841</u> | <u>(8 702)</u> |
| | <u>44 677 \$</u> | <u>(35 045) \$</u> |

4. DÉBITEURS

| | 2015 | 2014 |
|-------------|------------------|------------------|
| Cotisations | 8 191 \$ | 25 161 \$ |
| Intérêts | 9 971 | 9 971 |
| Autres | <u>1 806</u> | <u>465</u> |
| | <u>19 968 \$</u> | <u>35 597 \$</u> |

5. PLACEMENTS

| | 2015 | 2014 |
|--|---------------------|---------------------|
| Titres à revenus fixes, taux variant entre 1,65 % et 4,2 %, échéant entre 2016 et 2020 | 1 548 379 \$ | 1 132 697 \$ |
| Fonds commun de placement | 800 916 | 622 291 |
| Dépôts à terme, taux variant entre 0,9 % et 5 %, échéant entre 2015 et 2019 | <u>155 306</u> | <u>151 358</u> |
| | 2 504 601 | 1 906 346 |
| Placements réalisables au cours du prochain exercice | <u>76 300</u> | <u>243 853</u> |
| | <u>2 428 301 \$</u> | <u>1 662 493 \$</u> |

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2015 | | |
|-------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier de bureau | 17 243 \$ | 8 460 \$ | 8 783 \$ |
| Équipement informatique | 25 619 | 18 428 | 7 191 |
| Améliorations locatives | <u>15 944</u> | <u>5 213</u> | <u>10 731</u> |
| | <u>58 806 \$</u> | <u>32 101 \$</u> | <u>26 705 \$</u> |
| | 2014 | | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Mobilier de bureau | 15 152 \$ | 6 787 \$ | 8 365 \$ |
| Équipement informatique | 27 865 | 18 125 | 9 740 |
| Améliorations locatives | <u>14 892</u> | <u>3 724</u> | <u>11 168</u> |
| | <u>57 909 \$</u> | <u>28 636 \$</u> | <u>29 273 \$</u> |

7. ACTIFS INCORPORELS

| | 2015 | | |
|----------|-------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Logiciel | <u>171 352 \$</u> | <u>25 104 \$</u> | <u>146 248 \$</u> |
| | 2014 | | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Logiciel | <u>167 367 \$</u> | <u>8 368 \$</u> | <u>158 999 \$</u> |

Au cours de l'exercice, l'Association a encaissé une contribution de 65 000 \$ de l'Université Laval relativement au logiciel. Ce montant a été comptabilisé en diminution du coût d'acquisition du logiciel.

8. CRÉDITEURS

| | 2015 | 2014 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 30 869 \$ | 958 \$ |
| Salaires et frais courus | 21 344 | 21 414 |
| | <u>52 213 \$</u> | <u>22 372 \$</u> |

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de contrats de localisation totalisent 16 807 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2016 | 11 799 \$ |
| 2017 | 1 821 \$ |
| 2018 | 1 821 \$ |
| 2019 | 1 366 \$ |

10. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus de placement sont répartis comme suit :

| | 2015 | 2014 |
|---|-------------------|------------------|
| Intérêts | 35 905 \$ | 31 084 \$ |
| Dividendes | 27 897 | 12 340 |
| Gain (perte) sur disposition de placements | 47 329 | (7 076) |
| Variation de la juste valeur des placements | 8 446 | 72 765 |
| Frais de gestion des placements | (18 746) | (13 999) |
| | <u>100 831 \$</u> | <u>95 114 \$</u> |

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en regard de sa dette à long terme et de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, lesquels assujettissent l'Association à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des fonds communs de placement.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

Annexes

Annexe A

| | 2015 | 2014 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Ressources humaines | | |
| Salaires | 247 446 \$ | 230 527 \$ |
| Avantages sociaux | 52 702 | 46 786 |
| Formation | 4 474 | 4 668 |
| | 304 622 \$ | 281 981 \$ |

Annexe B

Frais d'exploitation

| | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Assurances | 2 811 \$ | 3 225 \$ |
| Entretien et réparations | 7 518 | 1 005 |
| Frais d'assemblées et de réunions | 6 788 | 5 858 |
| Frais d'impression | 2 281 | 1 135 |
| Intérêts et frais bancaires | 1 074 | 1 149 |
| Location d'équipement | 3 069 | 2 855 |
| Loyer | 30 584 | 30 305 |
| Papeterie et frais de bureau | 4 824 | 2 753 |
| Publicité | 11 594 | 1 892 |
| Services professionnelles | 18 655 | 22 113 |
| Télécommunications | 5 042 | 4 448 |
| | 94 240 \$ | 76 738 \$ |

Annexe C

Activités professionnelles et sociales

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Représentation et réceptions | 8 655 \$ | 8 039 \$ |
| Contribution, subventions et adhésions | 10 350 | 10 542 |
| Formation des membres | 2 982 | 5 365 |
| Golf | 16 507 | 12 518 |
| | 38 494 \$ | 36 464 \$ |

Prévisions budgétaires

(Non auditées)

Exercice à clore le 31 mars 2016

| | Fonds d'administration générale | Fonds de défense professionnelle | Fonds des immobilisations | |
|--|---------------------------------------|--|------------------------------|-------------------|
| REVENUS | | | | |
| Cotisations | 516 449 \$ | 516 449 \$ | - | |
| Contribution de l'Université Laval pour services rendus | 54 232 | - | - | |
| Droits d'entrée | 100 | - | - | |
| Placements | 5 032 | 62 923 | - | |
| Autres recettes | 1 000 | - | - | |
| | 576 813 \$ | 579 372 \$ | - | |
| CHARGES | | | | |
| Ressources humaines | 353 628 | - | - | |
| Frais d'exploitation | 82 283 | - | - | |
| Frais financiers | 1 095 | 19 217 | - | |
| Activités professionnelles et sociales | 30 402 | - | - | |
| Frais de relations de travail | 76 890 | - | - | |
| Attribution au Fonds de défense professionnelle et placements APAPUL | - | 19 487 | - | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | - | 6 851 | |
| Amortissement des actifs incorporels | - | - | 25 676 | |
| | 544 298 \$ | 38 704 \$ | 32 527 \$ | |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges | 32 515 \$ | 540 668 \$ | (32 527) \$ | 540 656 \$ |



Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval

2325, rue de l'Université
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3330
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3133
Télécopieur : 418 656-7019
apapul@apapul.ulaval.ca

Posez un geste environnemental, optez pour la version électronique disponible au www.apapul.org

Dépôt légal - 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada